



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sourds et malentendants

Question écrite n° 27276

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de mettre rapidement en place des mesures pour lutter contre l'illettrisme des sourds. Il lui rappelle que 80 % de six cent mille sourds profonds que compte le pays sont illettrés et que seuls 5 % d'entre eux accèdent à l'enseignement supérieur. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Les pouvoirs publics s'efforcent de développer l'usage de la langue des signes française (LSF) qui jouit d'une reconnaissance de droit depuis l'intervention de loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 relative au principe de l'éducation bilingue. Conformément aux dispositions de cette loi, les jeunes sourds et leurs familles peuvent opter librement entre deux modes de communication : le français oral et écrit ou l'association de la langue des signes française et du français oral et écrit. La commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) est d'ailleurs tenue de leur donner l'information nécessaire pour éclairer leur choix entre ces deux modes de communication. Il reste cependant que la mise en place du bilinguisme ne se fait que progressivement, étant donné la difficulté de former un personnel enseignant qui allie de réelles compétences pédagogiques à une parfaite maîtrise de la langue des signes. On peut en effet s'exprimer dans cette langue sans pour autant être capable de transmettre un savoir en recourant à ce mode de communication. Par ailleurs et plus généralement, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est partie prenante dans le comité de pilotage chargé d'étudier la mise en oeuvre du rapport remis par Mme Dominique Gillot, députée du Val-d'Oise, au Premier ministre sur le droit des sourds. Ce comité de pilotage, qui réunit les représentants des ministères concernés par cette question et des associations représentatives des personnes sourdes et des parents d'enfants sourds, est chargé de coordonner les travaux conduits par trois groupes pour la mise en oeuvre du rapport précité. Les thèmes retenus sont respectivement : la vie sociale des personnes sourdes, la compensation de la surdité et les nouvelles technologies, l'éducation et la scolarisation des enfants sourds. Le résultat final de ces travaux est prévu pour le 31 octobre 1999.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27276

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 22 mars 1999, page 1659

**Réponse publiée le** : 14 juin 1999, page 3661